

Région Hauts de France
Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque
Chef-lieu de Canton

DEC n°025/2026

DECISION

Objet : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une salle de gymnastique (2026-11)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22,
- Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire,
- Vu la proposition de la société SAS LE LAB AMO concernant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une salle de gymnastique,
- Le Maire soussigné,

DECIDE:

ARTICLE 1 : De signer avec la société SAS LE LAB AMO – 2 bis, rue Bayart – 59280 ARMENTIERES, Siret n° 90198719800024.

Objet : Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une salle de gymnastique avec les prestations suivantes :

- Etude de faisabilité ;
- Programmation ;
- Aide à la désignation de la maîtrise d'œuvre ;
- Assistance au suivi des études de conception ;
- Assistance au suivi des travaux ;
- Assistance aux opérations de réception

Durée du contrat : 3 ans

Montant du contrat : 46.930€ HT

Modalité de révision du prix : prix ferme

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout, le 03 / 07 / 2026

David CALCOEN
Maire

